Programme spécifique de recherche RDT: technologies de l'information (1994-1998)

1994/0081(CNS) - 30/03/1994 - Document de base législatif

La proposition de décision vise à établir un programme spécifique de recherche et de développement technologique et de démonstration dans le domaine des technologies de l'information pour la période 1994-1998. - Montant estimé nécessaire: 1 911 millions d'écus. - Objectif généraux du programme: contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie ainsi que de la compétitivité de toute l'industrie en Europe; contribuer à la formation d'une infrastructure d'information en Europe; renforcer la base scientifique et technologique de l'industrie européenne; promouvoir des activités de préparation et de validation en vue de la normalisation. Principaux domaines couverts par le programme: - Technologies de soutien: .Technologies des logiciels; .Technologies destinées aux composants et sous-systèmes TI .Technologies multimédias - Recherche à long terme - Faisceaux d'activité ciblés: .Initiative des systèmes de microprocesseurs ouverts . Calcul et réseaux à haute performance .Technologies destinées aux processus d'entreprise .Intégration dans la fabrication La participation au programme est ouverte, avec soutien financier de la Communauté, à toutes les entités juridiques établies dans la Communauté ou dans un pays associé, suite à un accord conclu avec ledit pays tiers, ainsi qu'au Centre Commun de recherche. Le programme sera réalisé au moyen d'actions à frais partagés, d'actions concertées, de mesures en faveur de la standardisation et de mesures d'accompagnement relatives à la coopération internationale, à la diffusion des résultats et à la formation des chercheurs et utilisateurs. La Commission est autorisée à ouvrir des négociations, en vue de la conclusion d'accords internationaux avec des pays tiers européens afin de les associer à tout ou partie du programme.